

Aéroport de Toulouse-Francazal

Commission Consultative de l'Environnement du 16 novembre 2016

La réunion s'est tenue à la préfecture de la Haute-Garonne en salle Alain Bidou, sous la présidence de M. Daguin, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne.

Participants

Membres des professions aéronautiques

- Colonel PIC Nicolas (titulaire), Base de défense de Toulouse,
- Lieutenant-Colonel DEPRECQ Jean-Baptiste (titulaire), 1^{er} régiment du Train Parachutiste,
- Lieutenant-Colonel ARGENSON Olivier (titulaire), 11^{ème} Brigade Parachutiste a donné mandat au lieutenant-colonel DEPRECQ Jean-Baptiste du 1^{er} régiment du Train Parachutiste,
- M. HOINGNE Olivier (mandaté par M. KOHN Jean-Pierre), ASI Maintenance,

Membres des Exploitants

- M. BILGER Bertrand (titulaire), SETFA,
- M. BARBEAU Éric (suppléant), SETFA,
- M. DUCLOS Didier, SETFA,
- Mme TARDIVEAU Giulia, SETFA,
- Mme HOARAU Amélie, SNC-Lavalin Aéroports,

Membres des Collectivités Locales

- Mme ROLLAND Isabelle (titulaire), conseil départemental de la Haute-Garonne,
- M. AUJOLAT Michel (titulaire), Toulouse Métropole,
- Mme LABORDE Pascale (suppléant) Toulouse Métropole,
- Mme CHEYROUX Françoise, chargée de mission bruit à Toulouse Métropole,

Membres des Associations

- M. BARBERO Thierry (titulaire), association Saint-Simon Environnement,
- M. BEDER Pierre (titulaire), association Francazal Champs d'Envol 31,
- M. GINESTE Bernard (titulaire), collectif de Francazal,
- M. VALETTE Claude (suppléant), association Défense de Hautpoul,
- M. CONDON Pierre (suppléant), collectif de Francazal.

Représentants de l'Administration

- M. DAGUIN Stéphane, secrétaire général, préfecture de la Haute-Garonne,
- Mme LESOURD Anabel, préfecture de la Haute-Garonne,
- Mme DIRAT Julie, préfecture de la Haute-Garonne,
- Mme BAUTHIAN Valérie, préfecture de la Haute-Garonne,
- M. DENAES Arnaud, DSAC Sud,
- M. DAL MASO Léon, DSAC Sud.

1 INSTALLATION DE LA COMMISSION

Début de séance à 14h30

Le quorum étant atteint, la CCE peut se tenir.

Le support de présentation de la SETFA (Société d'Exploitation Toulouse Francazal Aéroport), projeté durant la réunion, est joint en annexe du compte rendu.

M. Daguin introduit les débats en rappelant les différents points à l'ordre du jour qui seront abordés lors de cette CCE :

- Approbation du compte rendu de la dernière CCE,
- Statistiques de trafic et l'impact de l'arrivée de nouvelles activités,
- Opérations particulières,
- Processus de traitement des plaintes,
- Questions diverses.

2 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DU 15 JUIN 2015

Concernant l'approbation du compte rendu précédent (réunion du 15 juin 2015), M. Gineste demande la rectification d'une phrase qui a été transcrite. Il souhaite que la phrase du procès-verbal « *M. Gineste précise que lorsque l'armée de l'air était présente, il y avait moins de survol de Francazal* » soit remplacée par « *M. Gineste précise que lorsque l'armée de l'air était présente, il n'y avait pas de survol de Francazal par les avions de Blagnac* ». Il est également étonné que les convocations soient signées par la SETFA alors qu'elles devraient l'être par le préfet, comme cela avait été évoqué lors de la précédente commission.

M. Daguin prend acte de la demande de modification du compte rendu. Il indique que pour la prochaine réunion la procédure sera respectée et les convocations seront signées par le préfet.

Hormis ces observations, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

M. Bilger rappelle que Francazal se trouve dans une nouvelle phase, le contrat de concession octroyé par la Direction Générale de l'Aviation Civile a été mis en application le 4 juin 2014 pour une durée de 45 ans. La SETFA, société gestionnaire du site de l'aéroport de Toulouse Francazal est constituée de 3 entités : SNC Lavalin Aéroports, actionnaire à hauteur de 51%, l'aéroport de Toulouse Blagnac actionnaire à hauteur de 39% et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse, actionnaire à hauteur de 10%. Il rappelle que la concession de Francazal prévoit un programme d'investissement de 10 millions d'euros sur les cinq premières années pour la modernisation de l'outil de la concession de la plate-forme aéronautique selon un programme et un calendrier fixé par l'annexe 3 du décret du contrat de concession validé par l'Etat. Aujourd'hui sur le site de Francazal, 40 entreprises sont implantées et 226 emplois ont été créés. L'année 2016 a été marquée de manière positive par l'implantation d'ATR qui est, dans une première phase, en cours d'investissement pour un montant de l'ordre de 4 à 5 millions d'euros.

3 STATISTIQUES ET PRÉVISIONS DE TRAFICS – IMPACT DE L'ARRIVÉE DE NOUVELLES ACTIVITÉS AERO-INDUSTRIELLES

M. Barbeau (SETFA) présente les éléments statistiques liés à la plate-forme de Franczal.

Les statistiques suivantes sont présentées : historique des mouvements, typologie du trafic, répartition horaire, évolutions.

Il est important de souligner que 2014 et 2016 sont des années plus fortes en matière de trafic en raison des meetings aériens, générateurs de mouvements. L'activité est légèrement plus importante sur les mois de mars, avril, mai et juin.

En fin d'année 2016, une augmentation de 10% des mouvements (hors meeting aérien) par rapport à l'année 2015 (sur 3800 mouvements) est constatée.

Concernant la typologie du trafic, les plus gros contributeurs des mouvements sont les armées de l'air française et étrangères. Il y a également des activités institutionnelles comme la section hélicoptère de la gendarmerie (missions de nuit en hélicoptère), ainsi que SAFIRE (Météo France) avec une activité d'expérimentation.

Par ailleurs, ATR, Tarmac Aerosave, Airplane Painter et ASI Maintenance participent à l'activité aéro-industrielle, cœur du développement de la plate-forme de Franczal qui représente 7% du nombre de mouvements.

L'aviation d'affaires continue de croître. Elle représente, en 2016, 6% du nombre de mouvements parmi lesquels ceux liés à l'Euro 2016.

Tous les services nécessaires à l'accueil et au traitement de l'aviation d'affaires dans de bonnes conditions de sécurité et d'accueil des passagers sont maintenant disponibles et opérationnels sur la plate-forme.

Lors de la dernière commission du 15 juin 2015, il a été fait mention de la mise en place d'une procédure d'approche GNSS (approche satellitaire), celle-ci a été mise en service officiellement depuis juin 2016.

Le trafic est essentiellement réparti sur les horaires de journée entre 8h et 18h. L'activité est relativement stable.

Les activités aéro-industrielles sont en croissance en 2016 depuis l'arrivée du siège de la maintenance d'ATR qui répond au cahier des charges de la plate-forme.

Néanmoins, l'évolution en termes de trafic depuis l'arrivée de cette nouvelle activité ne dépasse pas 1 vol par jour.

M. Gineste fait remarquer que le site internet de l'aéroport n'est pas encore à jour malgré l'engagement qui avait été donné de fournir des informations mensuelles relatives au trafic. Il aimerait que les répartitions horaires soient visibles. Il regrette également que les opérations extérieures de l'armée ne soient pas mentionnées sur le support de présentation.

En ce qui concerne les aspects administratif et douanier, il s'interroge sur l'intention de la mise en place d'un service de douanes pour les avions qui viennent de l'étranger.

M. Barbeau précise qu'il s'agit de mettre en place un service de police qui aujourd'hui fait défaut à l'aéroport. En effet, tous vols transfrontières à l'arrivée et au départ de Franczal sont interdits. Il confirme que c'est clairement une volonté de mettre en place ce type de service sur Franczal.

M. Bilger complète les propos de M. Barbeau en insistant sur l'importance du sujet de l'implantation d'un Point de Passage Frontière (PPF) à Franczal. L'aéroport est aujourd'hui pénalisé par une mesure locale liée à l'état d'urgence, ce qui pose un vrai problème de compétitivité pour les entreprises implantées qui ont des frais supplémentaires (arrivées et départs via un aérodrome « douanier »), et ce n'est pas acceptable.

M. Denaes informe que des réunions sur ce sujet doivent se tenir prochainement.

M. Barbeau détaille ensuite les travaux achevés et à venir sur la plate-forme à partir de 2017 : la réfection des toitures des hangars, le dossier de mise en conformité loi sur l'eau, la mise en place d'un hangar dédié à l'aviation d'affaires ainsi que la réfection partielle de la piste et du parking taxiway avion. Il précise également qu'un relevé d'obstacles sera réalisé autour de l'aéroport et rappelle les obligations imposées par le plan de servitudes aéronautiques sans lesquelles les procédures actuelles de circulation ne sauraient être maintenues.

4 OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

M. Barbeau poursuit la présentation en détaillant les opérations particulières portant sur l'exercice de l'armée Belge en 2015 qui avait suscité un certain nombre de plaintes. Il explique qu'aujourd'hui, d'un point de vue logistique un tel exercice ne peut se renouveler, la capacité d'accueil (hangar) n'étant plus disponible. A l'exception des exercices militaires au profit du 1^{er} RTP ou en lien avec ses activités, il n'y aura plus d'exercices de ce type sur la plate-forme.

En ce qui concerne la partie activité des avions étrangers, le lieutenant-colonel Deprecq indique que l'Armée de l'Air française est amenée à accueillir des avions étrangers dans le cadre d'échanges d'heures de vol, ce qui explique la présence possible d'avions étrangers qui font des exercices de largage comme l'Armée de l'Air française.

M. Gineste répète qu'à ce sujet la zone de Franczal, qui est une zone immergée dans un habitat dense, n'est pas adaptée pour faire de nombreux exercices et se réjouit que des exercices du type de ceux qui ont été faits par l'armée belge ne se reproduisent pas. Il espère aussi que l'armée est consciente du fait qu'elle se trouve dans un milieu où il faut être vigilant quant aux nuisances engendrées. Il rappelle qu'il convient de faire le plus attention possible à la sensibilité des riverains et de choisir la solution la moins « nuisante » pour ces derniers.

M. Barbeau précise que pour toutes activités particulières (équipages étrangers, rassemblement d'aéronefs, rallye/meeting aérien) il y a un encadrement particulier. Elles font l'objet d'un briefing suivi d'un débriefing. En effet, des consignes écrites (anglais/français) sont envoyées au préalable aux équipages et aux opérations du 1^{er} RTP en rappelant la description des trajectoires associées à l'aérodrome et les horaires d'activité. Il explique que les agents de la SETFA font un point hebdomadaire avec les opérations du 1^{er} RTP au sujet des prévisions à venir et des consignes particulières à donner pour garantir le maximum de respect et le minimum de nuisances autour de la

plate-forme. Il y a une vraie volonté de la part des agents de la SETFA d'être le plus vigilant possible et de sensibiliser un maximum.

M. Barbero demande si un briefing a réellement été fait avec le pilote du Rafale lors du dernier meeting aérien. Il souligne l'effet un peu traumatisant du Rafale sur certains riverains. Il ne pense pas que l'expérience du Rafale soit à renouveler lors du prochain meeting aérien.

M. Barbeau confirme que le pilote du Rafale a reçu le briefing du meeting et que les zones d'évolution de tous les avions du meeting aérien ont été définies avec les services de l'Etat compétents en la matière pour définir les volumes d'évolution en tenant compte de l'urbanisation autour de Francazal. Les mesures nécessaires ont été prises pour que les pilotes des avions présents à ce meeting évoluent dans des volumes et à des hauteurs pleinement compatibles avec la sécurité.

M. Bilger précise que la démonstration du Rafale fait partie d'un programme normé établi par l'Armée de l'Air en concertation avec les autorités de l'Aviation Civile. Le meeting étant organisé par une association, la SETFA leur met à disposition l'aéroport de Francazal afin qu'elle puisse organiser cette manifestation populaire, destinée aux passionnés de l'aviation. Il souligne l'importance de ne pas mélanger le cas du Rafale, spécifique à une démonstration aérienne et hors du cadre traditionnel du fonctionnement et de l'exploitation de la plate-forme.

M. Daguin estime qu'en termes de sécurité sur les zones urbanisées le pilote du Rafale a appliqué ce que l'Etat imposait à cette manifestation. Cependant, il prend note de la remarque et étudiera les moyens existant pour réduire la nuisance sonore lors de la prochaine édition.

M. Beder considère qu'il est normal de voir un Rafale, qui est l'avion phare de la construction aéronautique française, un jour de meeting aérien. Concernant l'activité aérienne militaire, il faut savoir qu'elle est soumise à des règles très strictes et bien encadrées sur le plan de la sécurité.

5 TRAITEMENT DES PLAINTES

M. Barbeau présente les différents modes de recensement des plaintes : appel à la tour de contrôle, appel du numéro présent sur le site internet, appel ou déplacement à l'accueil de l'aérogare, mails et courriers. Chaque observation est répertoriée dans un registre pour être analysée afin de donner le maximum d'explications.

Il insiste sur l'importance de privilégier le canal formalisé de l'écrit pour retrouver facilement les informations nécessaires et donner une suite constructive à la plainte (e-mail : contact@francazal.aeroport.fr et site internet prochainement en état de service).

Le site internet de l'aéroport va être repris intégralement en début d'année 2017 pour permettre le suivi des statistiques et donner une information permanente des activités de la plate-forme.

M. Barbeau poursuit en expliquant le processus de traitement des plaintes. Une analyse globale est faite périodiquement, au minimum deux fois par an, afin de déterminer si des actions correctives ou préventives doivent être menées auprès des usagers et des équipages. Il insiste sur l'importance de ne pas confondre les trajectoires de la zone de Fonsorbes avec celles de Francazal. Il est important de noter que la SETFA n'a aucune maîtrise sur les avions en évolution à Fonsorbes, gérés par la tour de Blagnac.

M. Daguin note le travail quotidien intense organisé par M. Barbeau pour être réactif sur le sujet des plaintes.

M. Barbeau explique les chiffres relatifs aux plaintes reçues en direct. 25 plaintes sont comptabilisées de juin 2015 à octobre 2016 dont 8 ne concernent pas l'aéroport de Francazal. Néanmoins, 4 sont liées aux points fixes, 6 sont liées à des événements particuliers (Raid Latécoère, meeting aérien), 5 sont liées à l'activité RTP (aérolargage sur Francazal) et 2 sont liées au décollage de l'hélicoptère de la gendarmerie.

M. Barbeau précise que les réclamations envoyées sur le site du Collectif Francazal ne sont pas prises en compte dans la présentation, mais qu'il reviendra vers M. Gineste concernant les plaintes reçues par le biais du site internet. Il précise que ces réclamations pourraient être travaillées ensemble.

Il souligne par ailleurs la nécessité de filtrer certaines plaintes déposées sur le site du collectif de Francazal.

M. Gineste répond que le formulaire présent sur le site du collectif n'est pas un outil adapté. Il insiste sur l'importance de renouveler le site internet de l'aéroport qui ne donne actuellement aucune information et prévision sur les nuisances à venir. Il précise que si le site internet de Francazal présentait un formulaire et donnait des informations, alors les riverains ne posteraient plus sur le site internet de l'association Collectif-Francazal.

M. Bilger intervient pour exprimer la motivation que met la SETFA dans le traitement et la sensibilisation ainsi que sa volonté de rétablir et d'actualiser le site internet de l'aéroport dès le début de l'année 2017. Ces formulaires de réclamation seront alors présents directement sur le site.

M. Barbeau valide également l'importance de diffuser les informations lorsque l'aéroport prévoit des activités particulières qui pourraient générer des nuisances. Actuellement, dans l'attente de la remise à jour du site internet, la SETFA diffuse ces informations par le biais d'envoi de courriels.

M. Gineste ne trouve pas normal de devoir se substituer aux obligations de la SETFA en répercutant ces informations aux adhérents du collectif Francazal.

M. Daguin note le point d'évolution du site internet qui permettra d'actualiser les données de trafic à une fréquence régulière et de communiquer toutes informations sur des événements particuliers de façon à favoriser une pré-information.

M. le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne étant dans l'obligation de s'absenter, la réunion se poursuit sous la présidence de Mme Lesourd, directrice du service du pilotage et de la mutualisation interministériels.

6 QUESTIONS DIVERSES

M. Gineste souhaiterait connaître les conséquences de l'extension de l'activité de l'armée (opérations aéroportées extérieures) ainsi que l'impact sur le nombre de mouvements.

Le Colonel Pic explique que le projet est de densifier le site de EDME pour y regrouper des moyens actuellement répartis sur la ville de Toulouse et de Balma notamment. Il s'agit d'optimiser l'utilisation de ces moyens. Ce concept du pôle national des opérations aéroportées pourrait engendrer une augmentation des mouvements sur les 10 années à venir, cette augmentation reste difficile à quantifier. En termes de mouvement, les activités de l'armée sont fonction des activités des théâtres extérieurs.

M. Gineste s'interroge également sur la prise en compte de l'aéroport dans le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de Toulouse Métropole et l'implantation de balises de mesures par Acoucity. Il demande à Toulouse Métropole de s'intéresser aux nuisances sonores de Francazal.

M. Aujoulat prend note de la demande.

Mme Cheyroux précise que le projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement vient d'être terminé et qu'il a été mis en consultation publique. Toutes observations et demandes peuvent être communiquées sur le site de Toulouse Métropole (boîte mail dédiée : consultationpubliqueppbe@toulouse-metropole.fr). Elle confirme qu'avec 4 000 mouvements par an, la directive européenne ne concerne pas à l'aéroport de Francazal, en revanche le PPBE de Toulouse Métropole tient compte de toutes les infrastructures de transport. Des actions seront alors envisagées pour essayer de réduire les nuisances sonores.

M. Gineste s'interroge sur les dispositions prises ou à prendre par les entreprises installées sur la concession pour limiter la pollution sonore à l'égard des riverains.

M. Barbeau répond qu'une convention d'utilisation de la plate-forme est signée par tous les locataires ayant une activité liée à l'utilisation d'aéronefs. Cette convention d'utilisation de la plate-forme rappelle les conditions d'utilisation, les horaires de la plate-forme, les restrictions les jours fériés et dimanches dans le but d'harmoniser les contraintes d'exploitation des entreprises tout en minimisant, au plus possible, l'occurrence de mouvements dérangeants.

M. Gineste ajoute que les riverains sont gênés par les bruits lors des activités au sol et des essais moteurs d'ASI Maintenance ou de l'armée en particulier. Il demande que ce point soit traité par la DREAL. Il évoque également la question déjà abordée en 2013 relative aux murs anti-bruit (merlons). Il souhaite connaître le type de procédure qu'il est nécessaire de mettre en place pour traiter cette question.

M. Bilger précise que cela n'est pas du ressort de la DREAL et que l'aménagement de murs anti-bruit est à l'étude. Cependant il souligne que le coût de cet aménagement étant important pour une efficacité actuellement non démontrée, il n'y a pas d'échéance pour le moment. Les essais moteurs font partie d'une activité normale d'un aéroport et sont en adéquation avec la convention d'utilisation de la plate-forme.

M. Hoingne confirme le suivi de la convention d'utilisation mise en place par la SETFA. Les heures de points fixes sont respectées. Les demandes particulières sont faites avec un préavis de 24h.

M. Beder intervient en soulignant que le maintien de l'activité sur le site de Francazal a permis de créer environ 300 emplois.

M. Barbero revient sur les points fixes en expliquant que les habitants de Saint-Simon sont davantage gênés par les points fixes que par les vols. Il souhaite avoir une visibilité sur le nombre de points fixes réalisés sur une année ainsi que leur durée.

M. Bilger prend note de la demande et intégrera les points fixes dans le volume des statistiques qui seront fournies chaque année à la CCE.

M. Hoingne ajoute qu'un point fixe peut durer entre 10 minutes et 2 heures et demie. La durée est difficile à déterminer à l'avance.

Mme Lesourd demande s'il y a souvent des écarts observés par rapport à la convention d'utilisation de l'aéroport.

M. Barbeau répond que l'on a pu observer une dizaine d'exceptions (dimanche, jours fériés ou après 18 heures) sur l'année 2016.

M. Gineste répète que l'emplacement de l'aéroport n'est pas adapté.

Mme Lesourd clôt la réunion en remerciant l'ensemble des participants et prend note des demandes qui ont été faites.

La séance est levée à 16h10.

Pour le Préfet, et par délégation,
Le secrétaire Général

Stéphane DAGUIN



7 ANNEXE : SUPPORT DE PRÉSENTATION DE LA CCE
